

Conseil Municipal du 06 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MAZIERES-EN-MAUGES, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire.

Membres présents : DOKTAS Isabelle, GOURDON Alain, BERTHOMÉ Sylvie, CHAUMET Magaly, CEBSRON Carine, GRÉGOIRE Cédric, BOUCHET Benoît, BRÉGEON Florence, ABELARD Maxime.

Membres absents excusés : CHAIGNEAU Thierry qui a donné procuration à GOURDON Alain, AUGEREAU Pierre qui a donné procuration à GRÉGOIRE Cédric, BÉCOT Marie-Laure qui a donné procuration à DOKTAS Isabelle, TERRIEN Valérie qui a donné procuration à BRÉGEON Florence, BOUYER Dominique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire application des dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière dispensant d'une enquête publique pour le déclassement de l'impasse ;

DIT que le délaissé de voirie d'une surface d'environ 500 m² (surface à parfaire) chemin de la Gaillotière est déclassé dans le domaine privé de la commune ;

FIXE le prix de vente du délaissé d'espace vert à 3 € TTC le mètre carré ;

DIT que les frais de notaires et les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VOTE la décision modificative n°1 du budget ZAC du Pré de l'Ile comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
Chap.042	0,00 €	-23 500,00 €
796 - transfert charges financières	0,00 €	-23 500,00 €
Chap.043	0,00 €	23 500,00 €
796 - transfert charges financières	0,00 €	23 500,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
Chap.001	0,00 €	163 824,09 €
Excédent antérieur		163 824,09 €
Chap.16	163 824,09 €	0,00 €
remboursement anticipé	163 824,09 €	0,00 €
TOTAL	163 824,09 €	163 824,09 €

APPROUVE la modification de dénomination et demande à Monsieur Le Maire d'établir l'arrêté de voirie.



10 et 8 square de Molène à faire changer de numéro et nom de rue

Des décisions prises par le Maire, à savoir :

Néant